



2nde GT nécessitant une procédure spécifique LVC CHINOIS ET JAPONAIS

Etablissements concernés :

BAS-RHIN	Lycée Jean Monnet STRASBOURG (japonais)
HAUT-RHIN	Lycée Camille Sée COLMAR (chinois)
	Lycée Jean-Henri Lambert MULHOUSE (chinois)
	Lycée Auguste Bartholdi COLMAR (japonais)

Objectif :

- Découvrir au travers de la langue, la culture, le patrimoine et la civilisation chinoise/japonaise.
- Pouvoir comprendre et utiliser la langue dans les situations de la vie quotidienne.
- Acquérir un atout professionnel majeur sur le marché du travail européen et international.

Public concerné :

Tout élève de 3^{ème} de collège intéressé par l'apprentissage de cette langue choisie en enseignement optionnel

Dossier de candidature :

Composé :

- de la fiche de candidature (ci-jointe)
- bulletins des 1^{er} et 2nd trimestre.
- 1 lettre de motivation

Transmission du dossier :

Le dossier devra être transmis au lycée demandé avec mention de l'avis du chef d'établissement d'origine **pour le 12 mai 2022.**

Sectorisation :

Le recrutement est national.

Examen de la candidature :

Le lycée d'accueil établit une liste ordonnée des élèves candidats à l'admission en LVC, au regard de leurs compétences linguistiques et de leur motivation. Le proviseur transmet cette liste à la DSDEN avant le 18 mai 2022.

Après avoir pris connaissance des listes ordonnées établies par les proviseurs des lycées d'accueil, les commissions du lycée J. Monnet et du département du Haut-Rhin présidée par l'IA-DASEN, arrêtent un avis favorable si les compétences des candidats satisfont aux exigences requises. La liste des élèves sans avis attribué sera transmise aux établissements d'origine qui informeront les élèves concernés, afin qu'ils puissent éventuellement adapter leurs vœux lors de la demande d'admission (formulaire D/E21).

La commission de validation propose la liste des élèves admis : les IA-DASEN prononcent leur affectation.

Tout élève souhaitant être admis dans une formation soumise à procédure spécifique doit obligatoirement avoir transmis son dossier au lycée d'accueil dans les délais impartis. A défaut, son vœu est refusé par la commission d'affectation.

IMPORTANT : Les élèves affectés s'engagent à suivre le cursus choisi pour l'ensemble de leur parcours en lycée.



**FICHE de demande d'admission
en LV3 CHINOIS, JAPONAIS
dans les établissements :
Monnet, Bartholdi, Camille Sée et Lambert**

PARTIE A REMPLIR PAR L'ELEVE

NOM de l'élève : Prénom

Sexe : masculin féminin Date de naissance :

Représentant légal : NOM : Prénom :

Adresse :
.....
.....

Téléphone :

Etablissement fréquenté :
.....

Langues étudiées :

Cadre réservé à la Commission

REMARQUES	Entretien éventuel	
	Date : _____ _____	
	BONUS : <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans avis	

Tout élève souhaitant être admis dans une formation soumise à procédure spécifique doit obligatoirement avoir transmis son dossier au lycée d'accueil dans les délais impartis. A défaut, son vœu est refusé par la commission d'affectation.

IMPORTANT : Les élèves affectés s'engagent à suivre le cursus choisi pour l'ensemble de leur parcours en lycée.

**Dossier à adresser à l'établissement demandé pour le
12 mai 2022**



Votre projet personnel : Pourquoi choisissez-vous cette section ?

Signature de l'élève :

Signature des parents :

Moyenne trimestrielle des langues en 3^{ème} :

LVA : 1^{er} trimestre 2^{ème} trimestre

LVB : 1^{er} trimestre 2^{ème} trimestre

Appréciation des professeurs de langues sur le niveau et la motivation de l'élève :

Noms et signatures des professeurs :

Observations et visa du principal du collège :

Signature du principal :

Observations et avis du proviseur du lycée de recrutement :

Signature du proviseur :